

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**

Service Juridique

NAB/AFD/DSP

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

**ORDRE DU JOUR**

---

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

**1. CULTURE**

- Convention avec le Pôle Art & Handicap 78/92.

**2. ADMINISTRATION**

- Approbation de la charte de la démarche de vitalisation des 68 quartiers de gare du Grand Paris Express.

**3. EDUCATION**

- Maintien de la semaine scolaire à 4 jours.
- Fusion des écoles Fernand Braudel et Malet Isaac et désignation du représentant du conseil municipal au sein du futur conseil de l'école.

**4. PERSONNEL**

- Mise en place des 1607 heures de travail.
- Modification du règlement intérieur du compte épargne temps.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Mise à jour de la liste des logements de fonction.
- Mise en place d'une astreinte Communication.

**5. URBANISME**

- Cession de l'ancienne école Eugénie Cotton au Centre Hospitalier de Plaisir.
- Ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et approbation de ses conditions générales d'utilisation.
- Cession d'un pavillon sis 32 rue Maurice Ravel.
- Cession d'un pavillon sis 6 rue Henri Matisse.

**6. VIE DE QUARTIER**

- Convention d'objectifs et de financement relative au contrat d'accompagnement à la scolarité entre la ville de Guyancourt et la caisse d'allocation familiales des Yvelines pour la période 2021-2022.

## **7. FINANCES**

- Décision modificative n°2.
- Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- Autorisations de programmes et de crédits de paiement.
- Subventions aux associations pour l'année 2022.
- Tarifs et tranches de quotients pour l'année 2022.

N.B. : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.